# CHEZ NOUS

## à Sarroux-Saint Julien

**BULLETIN MUNICIPAL N° 10** **MAI 2021**

## ÉDITO

Il semblerait qu'en ce mois de mai, comme souvent lors des événements pénibles de l'histoire de l'humanité, la météo se soit mise à l'unisson de la situation sanitaire, se résumant à un seul mot : incertaine. Cependant, et même si à la campagne les mois de confinement ont été moins difficiles à supporter, nous savons bien aussi que toute période morose voit tôt ou tard son achèvement.

Et c'est peu dire qu'il nous tarde de retrouver une vie « normale », faite de sorties, de manifestations festives ou culturelles, de rencontres, de moments partagés ! Et enfin éloignés de toute cette angoisse que distillent en permanence (à qui veut bien les écouter) ces chaînes d'infos, dont on commence à percevoir toute la nocivité, la malignité, pourrions-nous dire…

Et bien sûr nous avons une pensée pour toutes les victimes du Covid et leurs familles, et notre région n'a pas été épargnée, loin s'en faut.

Mais, malgré toutes les contraintes et les impondérables liés à cette épidémie, le Conseil municipal n'en a pas moins continué à œuvrer, et vous trouverez dans les pages qui suivent les comptes-rendus de notre action. Nos agents ont également été en permanence sur le pont, et encore une fois il convient de saluer leur dévouement et leur implication.

Ainsi, en dépit de ce « baptême du feu » hors normes, notre équipe a peu à peu trouvé ses marques, et l'on sent bien que chacun prend plaisir à la tâche et met toute son énergie à accomplir sa mission. Les nouveaux conseillers sont unanimes à souligner l'aspect très enrichissant de chaque réunion du conseil municipal. À ce propos, nous regrettons beaucoup qu'Anita Marie, n'ayant pu réaliser son projet de vie à Sarroux-Saint Julien, quitte notre équipe. Nous lui adressons,

ainsi qu'à son compagnon, nos plus sincères vœux de réussite, en espérant aussi les revoir souvent.

Même si, bien sûr, il ne faudra pas négliger les affaires courantes et, comme nous l'avons fait ces derniers mois, régler certains litiges, il va de soi que le projet qui focalisera toute notre énergie dans les semaines à venir sera la mise en place, à l'ancienne mairie-école de Saint-Julien, du tiers-lieu.

Dans la dynamique d'une normalité peu à peu retrouvée, nous aurons le plaisir de vous revoir pour les élections cantonales et régionales des 20 et 27 juin.

Il nous reste à vous souhaiter une bonne lecture et un beau printemps !

*Le Conseil municipal*

## DATES À RETENIR

- **Dimanche 20 juin**
  ***1er tour*** *des élections cantonales et régionales*
- **Dimanche 27 juin**
  ***2ème tour*** *des élections cantonales et régionales*

## VOS RUBRIQUES


Page 2 - Conseil municipal
Page 3 - Conseil municipal / Annuaire des professionnels
Page 4 - Conseil municipal / Taxe sur les propriétés bâties
Page 5 - Budget 2021 (fonctionnement)
Page 6 - Budget 2021 (investissement)
Page 7 - Une expérience… / Paumes vertes/ ALSH
Page 8 & 9 - Tiers-lieu
Page 10 - P. L. U. i./ Comité d'animation/ A. L. C.
Page 11 - Infos en vrac / 19-mars / 8-mai
Page 12 - Judo-Club / État civil

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU de la RÉUNION du JEUDI 18 FÉVRIER 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Absent : Nicolas Jouve excusé et donnant procuration à Stéphanie Moncourier.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19 h 46, Jacques de Carvalho est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

– l'organisation du temps scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 est fixée à 9 demi-journées avec le maintien des activités périscolaires, une réunion va avoir lieu prochainement pour fixer les horaires d'ouverture de l'école en concertation avec les enseignants ;

– que le groupe scolaire des Alouettes ne soit plus un regroupement intercommunal mais désormais « l'école communale » de Sarroux-Saint Julien. Ce changement demandé par l'Inspecteur de l'Éducation nationale entraîne la perte d'un demi-poste à la rentrée prochaine ;

– l'autorisation à M. le Maire de faire une demande de subvention DETR concernant la route d'Andregeat ;

– l'autorisation à M. le Maire de pratiquer la révision annuelle des loyers des logements communaux ;

– l'autorisation à M. le Maire de signer des conventions avec le syndicat de la Diège concernant l'énergie et les équipements collectifs ;

– l'autorisation à M. le Maire de faire l'acquisition d'une licence IV de débits de boissons pour 5000 € ;

– l'autorisation à M. le Maire de demander le transfert de l'entretien de la piste du massif forestier de la Vedrenne auprès de Haute-Corrèze Communauté afin que la commune y assure désormais l'entretien ;

– l'autorisation à M. le Maire de désigner l'entreprise SASGAIA CONCEPT pour la mise en place et la conformité du RGPD concernant la commune. Un prestataire avait déjà été désigné en décembre 2019 mais son responsable est décédé depuis.

M. le Maire a soumis au Conseil municipal une proposition d'achat de M. Régis Turczell, locataire à la cure de Saint-Julien pour acheter ce bâtiment, le montant n'étant pas celui de la valeur du bâtiment, cette proposition a été refusée.

Sophie Rios et Hervé Massias ont présenté devant le conseil les animations prévues pour les 70 ans de l'anniversaire du barrage de Bort-les-Orgues. Elles sont prévues pour les Journées du Patrimoine. Les manifestations se dérouleront dans divers lieux suite à la crise sanitaire. Concernant les cimetières, une reprise de 27 concessions abandonnées est en cours au cimetière de Sarroux depuis plusieurs années. Un arrêté sera pris prochainement pour la mettre en place. Une procédure similaire va être engagée sur les cimetières de Saint-Julien et de Vaux. Le Comité départemental du Vol libre a demandé la réhabilitation de 2 sites pour pouvoir y pratiquer leur activité. Un des deux sites appartient à la section de Saunat qui doit se réunir prochainement pour donner un avis. Suite aux intempéries et au dégagement des routes par l'employé communal, il est apparu que certains terrains privés étaient mal entretenus et empêchent le bon déroulement de ces travaux. M. le Maire informe le Conseil que certains propriétaires vont recevoir un courrier leur demandant de procéder à l'entretien de leurs propriétés donnant sur les routes.

Un point sur le personnel communal a été fait. M. Chioddi est désormais radié des cadres de la commune. Mme Lambert a été recrutée en CDD depuis le mois de janvier.

*L'ordre du jour étant épuisé,*
*la séance est levée à 23h 30.*

**Nous rappelons que le bulletin municipal « Chez nous », est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune https://www.sarroux-saint-julien.fr**

**Si, par souci de réduction de nos utilisations de papier, vous souhaitez seulement consulter la version en ligne et ne plus bénéficier de la distribution du « Chez Nous », merci de bien vouloir nous retourner le petit formulaire ci-dessous.**

**Quoi qu'il en soit, bonne lecture !…**

Mme, M. ……demeurant à ……

de Sarroux-Saint Julien, **ne désire plus recevoir** la **version papier** du bulletin municipal « Chez Nous ».

Fait à …… le ……

*Signature*

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU de la RÉUNION du JEUDI 11 MARS 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet.

Absents : René Dézieux, excusé ; Jean-Pierre Lacombe, excusé et donnant procuration à Hervé Massias ; Jérôme Ferinczek, excusé et donnant procuration à Jean-Paul Legrand.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 30, Sophie Rios est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, lors de la séance du 18 février 2021, avait prononcé une délibération de principe sur les rythmes scolaires et il avait aussi souhaité rencontrer le personnel enseignant et le personnel communal en charge de l'école. En considérant les différents arguments exposés lors de ces réunions, le sondage auprès des parents fait l'an dernier, le Conseil municipal délibère et prononce une délibération « annule et remplace ». Il demande une modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de 2021 sur 4 jours. Le vote se fait par 10 voix pour, 6 contre, 2 abstentions.

Se pose la question du mercredi matin. La collectivité se doit de proposer une solution aux parents, solution qui ne leur imposerait pas une charge financière supplémentaire. Le Conseil se prononce par 17 voix pour et une abstention en faveur de l'organisation d'une garderie destinée aux enfants fréquentant l'école des Alouettes.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité :

– pour autoriser M. le Maire à signer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune pour le tiers lieu ;

– en faveur de l'adhésion de la commune de Confolent-Port-Dieu au SIAEP ;

– en faveur d'une continuité dans la méthode d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter de l'opposabilité du PLUi. M. le Maire se déclare pleinement satisfait des services de l'IADS. Ce positionnement a valeur d'avis consultatif.

M. le Maire annonce les orientations budgétaires et évoque les postes de fonctionnement susceptibles d'évoluer de manière significative. Il définit les principales lignes budgétaires d'investissement à savoir le tiers-lieu, la voirie et le solde des travaux du Foyer rural salle Henri-Bonnet, le contentieux avec un des prestataires ayant trouvé une solution pleinement satisfaisante pour la commune.

Jean-Paul Basset présente le projet parapente. Le Comité départemental de Vol libre de la Corrèze souhaite remettre en valeur deux sites de décollage sur la commune, le premier sur un terrain privé, le second sur un terrain appartenant à la section de Saunat. Ce comité prendrait en charge l'entretien des parcelles concernées, se chargerait des démarches pour l'enfouissement de la fibre actuellement en plein champ de décollage et de trouver un financement pour l'aménagement d'une piste. La commune est sollicitée pour le premier site ou pour intervenir auprès du propriétaire pour tout autre solution et la mise à disposition du second site. L'université de Limoges et une école de parapente ont fait remonter leur intérêt pour la création d'une pente école sur la commune.

Concernant le second site, l'abattage d'un nombre important de sapins serait nécessaire, l'ONF a donné son aval mais l'association « Les Bois de Saunat » a émis des réserves.

Relevant l'attrait touristique du projet, M. le Maire va contacter le particulier concerné et le Conseil rencontrera les membres de la section.

Patricia Pradel fait remonter les préconisations du docteur Taudin lors de la réunion de l'instance de coordination de l'autonomie. Il insiste sur l'importance de la vaccination et présente la mise en place d'un numéro local, le 05 55 46 33 69.

Christelle Renard-Cueille fait le compte rendu d'une réunion avec le personnel de l'école. Des devis seront demandés pour un lave-linge.

Laurent Léger fait un retour sur une enquête du Conseil Départemental quant à la vitesse au carrefour dit « du Chassang ». La commune avait saisi leurs services suite, des habitants faisant remonter leur impression de dangerosité de cette intersection. Or les vitesses moyennes retenues pour les véhicules légers sont conformes aux limitations...

*L'ordre du jour étant épuisé,*
*la séance est levée à 22 h 30.*

## ANNUAIRE des PROFESSIONNELS de SARROUX-SAINT JULIEN (rappel)

Dans le cadre de notre projet d'**annuaire des professionnels de la commune** qui fera l'objet d'un encart dans un prochain bulletin, nous invitons les professionnels de la commune qui le souhaitent à nous faire parvenir toutes leurs coordonnées : logo, numéros de téléphone, adresses mail, site Internet, page Facebook, etc. afin d'égayer et de clarifier notre présentation.

Nous précisons à nouveau une ultime fois, que si un ou plusieurs d'entre vous souhaitaient **NE PAS être enregistrés** dans cette liste, nous les invitons à nous le signaler très vite, afin de pas contrevenir à la loi de Réglementation de la protection des Données (**R. G. P. D.**). **Merci !**

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MERCREDI 31 MARS 2021

Le Conseil municipal est réuni au Foyer rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Absente : Sandra Sibial excusée et donnant procuration à Jean-Paul Basset.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 30, M. Laurent Léger est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire remercie vivement MM. Cédric Rispal et Tom Koundakian de la Trésorerie de Bort-les-Orgues pour leur présence au conseil.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité et :

– décide d'entreprendre la tranche ferme des travaux de voirie programmée en 2021 : renforcement VC9 jusqu'au carrefour VC10 et renforcement VC9 vers Pailler et de se prononcer ultérieurement pour la tranche optionnelle concernant le renforcement d'un chemin rural à La Fourcherie. Le Conseil valide la décision de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de l'entreprise Mattioz.

– autorise le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale. La présente délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la commune. Elle comprend également l'habilitation donnée au Maire à se faire assister d'un avocat de son choix.

– d'approuver le tableau récapitulant la proposition définitive d'intervention du Département pour la commune de Sarroux -Saint Julien dans le cadre de La contractualisation pour la période 2021-2023. Les différentes subventions sont détaillées au regard des investissements programmés.

Le Conseil municipal examine le budget assainissement.

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier et le compte administratif 2020 (hors la présence de Monsieur le Maire). Il vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 et le budget primitif 2021. Monsieur Le Maire rappelle, pour les nouveaux élus, le rééquilibrage à la baisse du mode de calcul et de facturation des abonnés qui a eu lieu en 2017

Le Conseil municipal examine ensuite le budget annexe « Suc de Rouge » :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier et le compte administratif 2020 (hors la présence de M. le Maire). Il vote à l'unanimité le budget primitif 2021.

Enfin, le conseil municipal examine le budget communal :

Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du trésorier et le compte administratif 2020 (hors la présence de M. le Maire). Sont votés à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 et les taux d'imposition 2021. Les taux d'imposition restent identiques à 2020. Le budget primitif 2021 est voté avec une abstention.

M. le Maire fait un point sur le programme d'investissement du tiers lieu et de la voirie. L'inventaire des bâtiments communaux sera poursuivi. Une rencontre est programmée avec un porteur de projet privé pour la réhabilitation de l'ancienne école de Sarroux.

M. le Maire évoque la dynamique des inscriptions à l'école des Alouettes. Il rappelle, pour les nouveaux élus, l'historique de la construction de l'école et réitère ses regrets quant à l'absence d'accord en 2017 sur un projet d'école du plateau.

Hervé Massias évoque le bilan de Radio -Bort-Artense notamment ses difficultés financières.

M. le Maire évoque le PLUi et la vigilance nécessaire quant à l'étude du prochain compte-rendu des réunions publiques.

Anita Marie prend la parole pour annoncer sa démission suite à un déménagement qui n'était pas prévu lors de l'élection. M. le Maire la remercie vivement pour son implication dans diverses commissions.

*L'ordre du jour étant épuisé,*
*la séance est levée à 21h40.*

## TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Dans quelques mois l'évolution de la taxe foncière sur le foncier bâti sera appliquée.

Dans un souci de pédagogie et d'anticipation, nous souhaitons, plusieurs mois à l'avance, commencer à vous informer des changements que vous retrouverez sur vos feuilles d'imposition le moment venu.

Ainsi en 2020, le taux moyen de **foncier bâti** sur la commune était pour la part communale de **8,62** %, et pour la part départementale de **21,35** %.

Pour mémoire, suite à la création de la commune nouvelle en 2017, les taux appliqués dans les deux anciennes communes varient chaque année jusqu'à atteindre un taux médian unique.

Sur les avis de taxes foncières 2021, la part départementale sera récupérée par la commune pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. Vous aurez donc une seule colonne « communale » qui s'élèvera, puisque nous ne changeons pas les taux, à **29,97** % .

**Cela ne change donc rien au montant moyen total de l'impôt sur les propriétés bâties,** c'est simplement la répartition entre ces deux colonnes qui sera différente. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la fiscalité communale n'augmentera pas bien que les chiffres affirment le contraire. Il s'agit bien d'une redistribution de la part départementale qui sera désormais perçue par la commune en lieu et place de la taxe d'habitation.

De son côté la commune ne sera ni plus riche ni moins riche qu'avant, puisque la compensation de la taxe d'habitation est neutre et s'effectue à l'euro près... Le montant de la part départementale qui dépasse ce que nous percevions avant comme montant de taxe d'habitation doit donc être reversé à l'État...

Pour plus de précision, les taux votés lors du budget 2021 pour un taux moyen de Taxe foncière sur les propriétés bâties de **29,97** %, les taux qui s'appliqueront sur les deux anciennes communes sont les suivants :

– Saint-Julien-prés-Bort : **32,61** %

– Sarroux : **27,67** %

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour toute question sur le sujet.

# BUDGET 2021

## COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN

| FONCTIONNEMENT | Compte Administratif 2020 | | Budget Primitif 2021 | |
|---|---|---|---|---|
| **Nature des dépenses** | **Prévisions du Budget 2020** | **Réalisations 2020** | **Propositions du Budget 2021** | **Evolution Bp n-1/n** |
| Charges à caractère général | 243 175,00 € | 227 087,05 € | 239 600,00 € | -1,47% |
| Charges de personnel | 301 300,00 € | 288 336,15 € | 254 600,00 € | -15,50% |
| Autres charges de gest. courante | 90 850,00 € | 86 600,91 € | 98 200,00 € | 8,09% |
| Atténuation produits (FPIC/FNGIR) | 125 000,00 € | 122 948,00 € | 123 650,00 € | -1,08% |
| Charges financières | 23 000,00 € | 21 108,61 € | 20 961,69 € | -8,86% |
| Charges Exceptionnelles | - € | - € | - € | - |
| Total des opérations réelles | 783 325,00 € | 746 080,72 € | 737 011,69 € | **-5,91%** |
| *Opérations d'Ordre* | *211 197,00 €* | *211 197,00 €* | - € | |
| *Dépenses Imprévues* | - € | | *5 196,77 €* | - |
| *Autofinancement prévisionnel* | *7 385,00 €* | | *130 000,00 €* | 1660,32% |
| **TOTAL DES DEPENSES** | **1 001 907,00 €** | **957 277,72 €** | **872 208,46 €** | **-12,95%** |

| **Nature des Recettes** | **Prévisions du Budget 2020** | **Réalisations 2020** | **Propositions du Budget 2021** | **Evolution Bp n-1/n** |
|---|---|---|---|---|
| Atténuation de charges | 10 000,00 € | 14 914,39 € | 8 000,00 € | -20,00% |
| Produits de Services | 16 500,00 € | 22 218,96 € | 25 000,00 € | 51,52% |
| Impôts et taxes | 545 605,00 € | 552 316,81 € | 545 996,74 € | 0,07% |
| Dotations | 186 105,00 € | 190 919,86 € | 191 392,00 € | 2,84% |
| Produits de Gestion Courante | 24 500,00 € | 28 809,37 € | 16 800,00 € | -31,43% |
| Produits exceptionnels | 133 099,31 € | 146 490,36 € | 530,00 € | -99,60% |
| Total des opérations réelles | 915 809,31 € | 955 669,75 € | 787 718,74 € | **-13,99%** |
| *Opérations d'Ordre* | *86 097,69 €* | *86 097,69 €* | | *-100,00%* |
| *Excédent 002* | - € | | ***84 489,72 €*** | - |
| **TOTAL DES RECETTES** | **1 001 907,00 €** | **1 041 767,44 €** | **872 208,46 €** | **-12,95%** |
| ***Résultat cumulé de l'exercice*** | ***- €*** | ***84 489,72 €*** | | |

## La fiscalité Directe locale - Prévisions du budget primitif

| Libellé des taxes | Bases d'imposition | Taux appliqués | Produit résultant |
|---|---|---|---|
| Taxe d'habitation | | 3,77% | 12 375 € |
| Taxe foncière sur le bati (1) | 1 131 000,00 | 29,97% | 338 961 € |
| Taxe foncière sur le non bati | 63 500,00 | 50,51% | 32 074 € |
| Contribution « coefficient correcteur » | | | -287 909 € |
| *(1) taux différenciés sur les deux anciennes communes* | | | |
| | ***sous total*** | | ***95 501*** |
| Compensations versées par l'Etat | | | 107 940,00 € |
| | ***Total général*** | | ***203 441 €*** |

## INVESTISSEMENT

| Nature des dépenses | Compte Administratif 2020 Prévisions du Budget 2020 | Compte Administratif 2020 Réalisations 2020 | Budget Primitif 2021 Propositions du Budget 2021 | Budget Primitif 2021 Evolution Bp n-1/n |
|---|---|---|---|---|
| Programmes d'équipement | 211 228,00 € | 138 890,49 € | 854 228,58 € | 304,41% |
| Remboursement emprunt/caution | 85 300,00 € | 84 588,01 € | 78 271,37 € | -8,24% |
| Total des opérations réelles | 296 528,00 € | 223 478,50 € | 932 499,95 € | 214,47% |
| *Opérations d'ordre Chap 040* | 86 097,69 € | 86 097,69 € | 0,00 € | -100,00% |
| *Dépenses imprévues* | *784,38 €* | | *2 723,27 €* | 247,19% |
| *Déficit 001* | *538 608,89 €* | | *106 525,83 €* | -80,22% |
| **TOTAL DES DEPENSES** | **922 018,96 €** | **309 576,19 €** | **1 041 749,05 €** | 12,99% |
| ***Résultat de l'exercice soit un déficit de*** | | ***0,00 €*** | | |

| Nature des Recettes | Prévisions du Budget 2020 | Réalisations 2020 | Propositions du Budget 2021 | Evolution Bp n-1/n |
|---|---|---|---|---|
| Subventions d'équipement | 259 125,00 € | 237 028,59 € | 372 049,05 € | 43,6% |
| Dotations et fonds divers (FCTVA) | 68 000,00 € | 51 722,39 € | 137 000,00 € | 101,5% |
| Remboursement Suc de Rouge | 12 000,00 € | 0,00 € | 12 000,00 € | 0,0% |
| Emprunt/caution | 700,00 € | 0,00 € | 260 700,00 € | 37142,9% |
| Total des opérations réelles | 339 825,00 € | 288 750,98 € | 781 749,05 € | 130,0% |
| *Opérations d'ordre* | *211 197,00 €* | *211 197,00 €* | | -100,0% |
| *Cessions 024* | *121 900,69 €* | *0,00 €* | *130 000,00 €* | 6,6% |
| *Réserves c/1068* | *241 711,27 €* | *241 711,27 €* | *0,00 €* | -100,0% |
| *Autofinancement prévisionnel* | *7 385,00 €* | | *130 000,00 €* | 1660,3% |
| *Excédent 001* | | | | - |
| **TOTAL DES RECETTES** | **922 018,96 €** | **741 659,25 €** | **1 041 749,05 €** | 13,0% |
| ***Résultat de l'exercice soit un excédent de*** | | ***432 083,06 €*** | | |

## ETAT DES OPERATIONS PROGRAMMEES EN 2021

| OPERATIONS (1) | Dépenses | Recettes | Solde |
|---|---|---|---|
| **TOTAUX** | **854 228,58** | **372 049,05** | **482 179,53** |
| Achat terrain | 1 729,00 | | 1 729,00 |
| Achat licence 4 | 5 000,00 | - | 5 000,00 |
| Foyer rural | 23 901,30 | 12 147,90 | 11 753,40 |
| 1/3 lieu | 717 752,00 | 328 302,60 | 389 449,40 |
| Matériel | 1 800,00 | 1 750,00 | 50,00 |
| Voirie | 99 246,28 | 26 348,55 | 72 897,73 |
| Cimetière | 4 800,00 | - | 4 800,00 |
| RAR | | 3 500,00 | - 3 500,00 |
| | | | - |
| | | | - |

## TABLEAU DES RESULTATS

| | |
|---|---|
| Résultat de Fonctionnement | 84 489,72 € |
| Résultat d'Investissement | -106 525,83 € |
| Restes à réaliser Dépenses | 60 829,05 € |
| Restes à réaliser Recettes | 173 917,90 € |
| ***Besoin de financement*** | ***-6 563,02 €*** |

## DECISION D'AFFECTATION

| | |
|---|---|
| En réserve pour couvrir le besoin de financement d'investissement | 0,00 € |
| En Fonctionnement en recette au BP | 84 489,72 € |
| ***Montant du résultat de fonct n-1*** | **84 489,72 €** |

## Une expérience enrichissante

C'est dans un esprit d'entraide et de coopération que j'ai accepté la fonction de conseillère municipale. Cela m'a permis de découvrir le fonctionnement d'une commune. Désormais, je me sens vraiment reconnaissante de l'investissement fourni par le maire, ses adjoints et ses conseillers. En effet, ils ne comptent pas leur temps pour veiller au bon fonctionnement de la commune et pour la représenter lors de nombreuses réunions. Devenir conseiller municipal, c'est être dévoué pour sa commune. C'est également une opportunité de servir l'intérêt de sa commune sans en être uniquement usager.

La commune de Sarroux-Saint Julien a la chance d'avoir une équipe municipale dynamique et porteuse de plusieurs projets novateurs qui verront le jour au cours de ce mandat. C'est pourquoi, j'espère qu'à l'avenir les élus seront davantage reconnus et soutenus pour le service qu'ils nous rendent.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour les bons moments passés dans cette belle commune, en particulier aux Lagrangeois, et à vous souhaiter le meilleur pour l'avenir.

*Anita Marie*

## Paumes Vertes

C'est une reconversion autant qu'un pari pour Blandine Delmas. A 37 ans, elle a ouvert début avril, sur notre commune, un peu avant l'entrée du village de Sauliac, un magasin 100% produits fermiers et circuits courts, baptisé **« Paumes Vertes »** sur notre commune.

Issue du milieu agricole, Blandine met un point d'honneur à travailler directement avec les producteurs, et souhaite proposer à la population locale un large choix de produits 100% **« circuits courts ».**

Chez **Paumes Vertes,** fruits et légumes de saison côtoient un bel étal de fromages régionaux, viandes et charcuteries locales, mais également un beau rayon cave et brasserie qui titillent nos papilles.

Nous souhaitons à Blandine une belle réussite ainsi qu'une activité pérenne !

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'accueil de loisirs a fonctionné durant les vacances d'hiver.

Et, malgré les contraintes sanitaires, nous avons eu à cœur de proposer aux loulous des animations de qualité ! Un programme sur le thème du Carnaval a été élaboré, avec plusieurs activités proposées aux enfants : masques en plâtre, animation maquillage, fabrication de maracas, théâtre, etc.

Un intervenant extérieur, membre de l'association Voilco Aster a rendu visite à notre structure pour organiser un atelier autour des fusées à eau. Dans un premier temps, les enfants ont pu fabriquer leur propre fusée avec des matériaux recyclés, puis ils se sont réjouis et émerveillés en observant leur création s'envoler.

Concernant les vacances de printemps, le confinement nous a contraint à fermer la structure, cependant un service minimum pour les enfants des familles aux professions prioritaires à été mis en place.

**Contact** : Stéphanie (aux heures de bureau, merci). 06-87-40-20-05 / alsh.stjulienpresbort@orange.fr

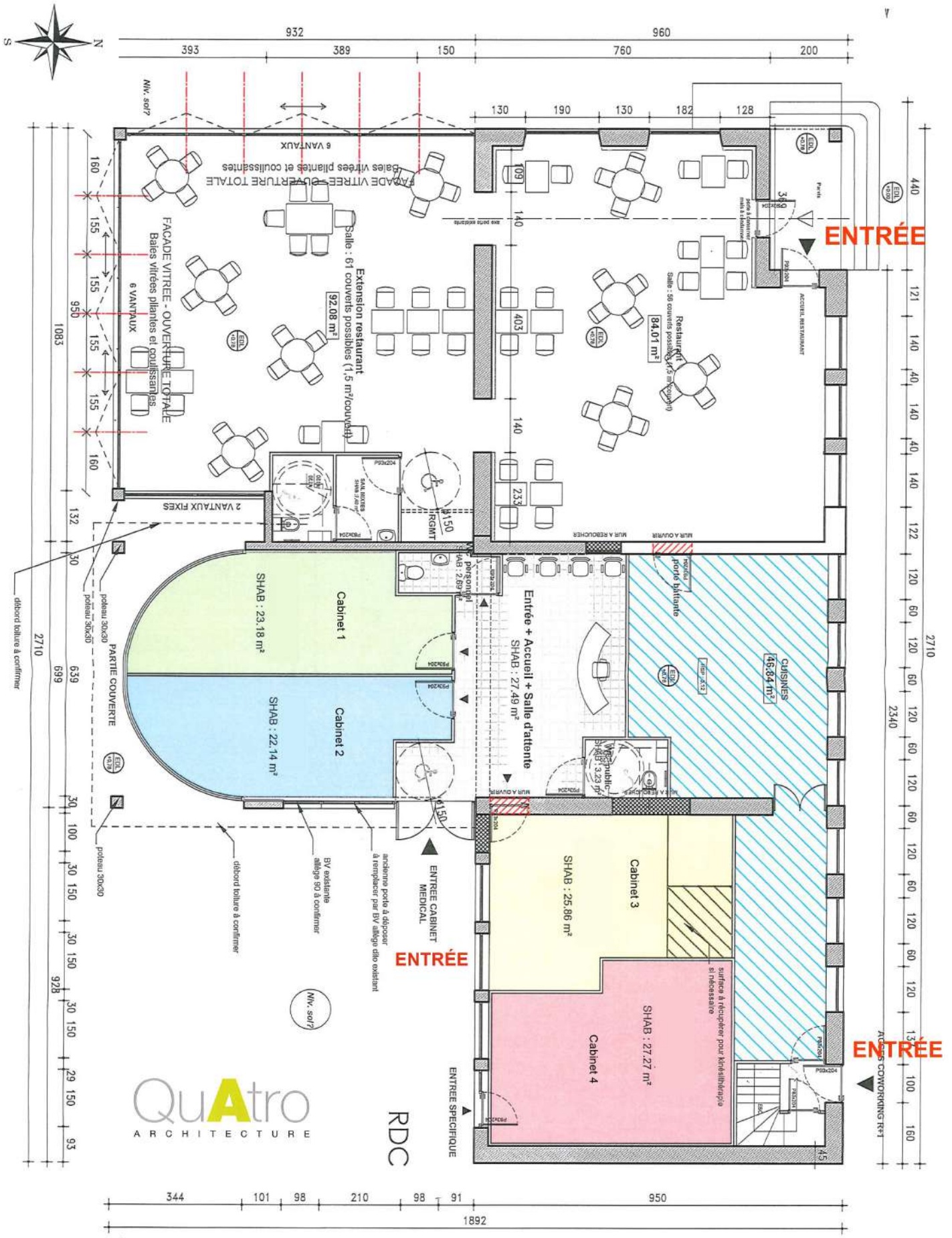


## Plans du tiers-lieu du bourg de Saint-Julien

— Ci-dessus, les aménagements prévus au rez-de chaussée du bâtiment actuel, ainsi que de son extension sur une partie de la cour de l'ancienne école (côté sud) ;

— page suivante, espace de coworking (travail en commun) correspondant à l'ancien appartement au-dessus de l'ancienne salle de classe.

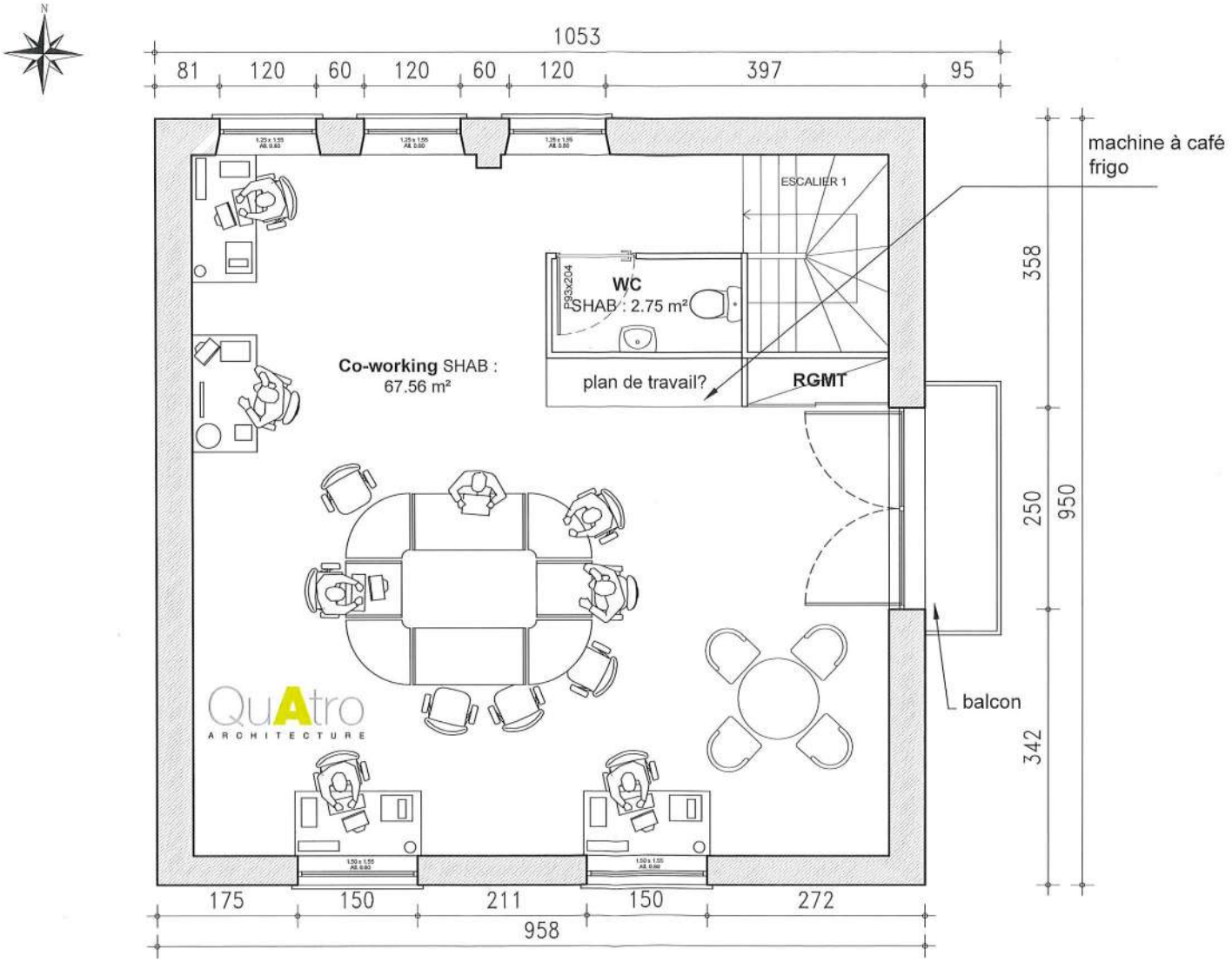


Le bâtiment de l'ancienne mairie-école de Saint-Julien va bientôt accueillir un tiers lieu, qui comprendra un espace de coworking (travail partagé), un restaurant et des cabinets médicaux.

L'espace restaurant sera aménagé au rez-de-chaussée pour créer du lien social et de la convivialité. Le manque cruel de professionnels de santé nous conduit aussi à solliciter l'installation de cabinets médicaux qui pourront être partagés par d'autres acteurs locaux du médico-social. Plusieurs contacts avec des professionnels ont déjà été pris.

Un espace de coworking sera donc aménagé à l'étage, dans l'ancien appartement de l'école, avec, notamment, des points d'accès à différents services numériques. Il ouvrira entre autres, la possibilité d'ateliers et d'échanges sur les pratiques liées aux « nouvelles technologies ». Il sera également mis à disposition des services de l'État et des autres établissements publics.

Par ailleurs, il est primordial de donner aux citoyens de notre territoire les moyens d'être connectés, et d'éviter ainsi toute forme « d'exclusion numérique », car, comme toutes, notre commune compte un certain nombre d'habitants qui ne sont pas équipés et sont dépourvus de connaissance en la matière. Ces personnes pourront ainsi trouver en ce lieu une aide pour toutes ces démarches qu'il ne sera bientôt plus possible d'effectuer autrement qu'en ligne.

Ces espaces de travail partagé sont aussi le dénominateur commun à la quasi-totalité des tiers-lieux, et se veulent un tremplin vers toutes les voies de l'économie sociale et solidaire.

Le projet de reconversion de la structure est donc bien engagé. Rappelons que la phase de démolition de l'intérieur des locaux, réalisée par l'association Coup de main, s'est achevée fin décembre 2020.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 18 novembre 2020 et l'architecte retenu est le cabinet « Quatro Architecture » que la municipalité connaît bien, puisqu'il a donné entière satisfaction en tant que concepteur du groupe scolaire des Alouettes.

La dépense est estimée à 525 860 € HT, hors mobilier. Une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux (DETR) pour aider les projets d'investissement, déposée le 26 février 2020, a été arrêtée le 10 juin 2020 pour la somme de 203 302,60 €.

Si l'appel d'offre s'avère fructueux, les attributions des marchés aux entreprises seront effectives dans les semaines à venir.

Cette réhabilitation vise à apporter une offre diversifiée à la population et à mutualiser des services. Elle a également pour objectif de redynamiser le bourg de Saint Julien qui, depuis le départ de son école et de sa mairie, vit au ralenti. Elle est d'autant plus cohérente que des travaux de rénovation avaient été réalisés en 2015 pour la toiture et les huisseries extérieures de l'ancienne mairie.

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Comme vous le savez, Haute-Corrèze Communauté s'est engagée depuis mai 2017 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Nous voici donc entrés dans la dernière phase d'élaboration de ce document.

Nous avons travaillé sur les demandes des citoyens de notre commune effectuées pendant la concertation de mise en place depuis le lancement du PLUi, mais aussi sur les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) consultées avant l'arrêt du projet (Chambre d'agriculture de la Corrèze, Conseil Départemental de la Corrèze et Direction Départementale des Territoires de la Corrèze).

Il est bon de rappeler que même si la municipalité intervient dans la réalisation de ce document, cette intervention reste limitée, et nous ne sommes pas en mesure d'émettre un avis favorable à toutes les demandes formulées lors de la période de consultation. Nous sommes soumis à un cahier des charges strict ne nous laissant que peu de marge de manœuvre, tout en sachant qu'au final ce sera l'État qui décidera.

Aussi, l'arrêt du PLUi se fera lors du conseil communautaire du 30 septembre 2021, soit quelques semaines en retard sur le calendrier prévu initialement. Cela permettra de laisser davantage de temps à ceux qui œuvrent sur le sujet pour travailler sereinement à la finalisation d'un document-cadre qui structurera pour longtemps notre territoire.

Voici le nouveau calendrier jusqu'à approbation du projet :

***Arrêt du projet*** : 30 septembre 2021 en conseil communautaire,

***Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)*** : octobre/novembre/décembre 2021 (3 mois),

***Enquête publique*** : janvier 2022 (1 mois)

***Rapport du commissaire enquêteur*** : février 2022 (1 mois),

***Approbation du PLUi*** : mars 2022 en conseil communautaire,

***Rendu opposable du PLUi*** : mai 2022.

# COMITÉ D'ANIMATION

Le Comité d'animation de Sarroux-Saint Julien a tenu son assemblée générale le 21 mars 2021.

Aucun changement dans le bureau :

– ***Présidente :*** Sarah Miallaret ;
– ***Secrétaire*** : Laurence Guillaume ;
– ***Trésorier*** : Matthieu de Mijolla.

Le bilan de l'année écoulée, au vu de la situation sanitaire, a été rapide : aucune manifestation n'ayant eu lieu, le solde financier reste donc positif.

Pour cette année et compte-tenu de la situation sanitaire, nous prévoyons tout de même, le 31 juillet 2021, un vide grenier / marché artisanal, en lieu et place de la Fête patronale, afin d'assurer notre rôle d'animation sur la commune.

Nous attendons la réponse de la Mairie à qui les autorisations ont été demandées.

Quand la situation sera revenue à la normale, le comité reprendra le cours habituel de ses animations.

En attendant, prenez soin de vous et des vôtres !

# Association Loisirs & Culture

Malgré l'espoir de chacun pour la réouverture des « Loisirs et de la Culture », l'Association « Loisirs et Culture » de Sarroux-Saint Julien reste en veilleuse, en suspens voire à l'arrêt.

En effet, toutes les activités régulières de l'ALC (Gymnastique douce, Belote, Bibliothèque, Atelier d'occitan et Tir à l'arc) demeurent en souffrance depuis de trop longs mois.

Seul l'Atelier-théâtre, « Les Tréteaux du Plateau » fonctionne à peu près… en « distanciel » grâce à la visio-conférence. Les rendez-vous annoncés dans la précédente édition du bulletin municipal de la représentation théâtrale « Bienvenue en absurdie », restent d'actualité. Se rajoutent aux mercredis 7 juillet et 25 août 2021 à 21 h dans la cour du château de Val, le samedi 12 juin à 18 h, au « Jardin délirant » de Bassignac ainsi que le mardi 13 juillet à 20 h 30 à Champs-sur-Tarentaine. Quelques lieux et dates supplémentaires seront probablement actés ultérieurement, à Sarroux-Saint Julien, Bugeat et Champagnac.

Espérons par ailleurs que les deux manifestations phares de l'année : la semaine d'exposition artisanale « Art et Artisanat » du mois d'août ainsi que la « Journée du Livre » prévue habituellement au mois d'octobre, aient lieu.

Nous attendons tous que la vie reprenne son cours et que nous puissions librement nous retrouver autour des loisirs et de la culture !

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021

L'assemblée générale ordinaire 2021 de l'ALC s'est tenue en comité restreint.

Après un rapide bilan des activités (et pour cause !) l'assemblée a adopté à l'unanimité le rapport financier (voir bilan des activités ci-dessus) et le rapport moral.

Les finances sont saines, malgré une légère baisse de la trésorerie due à l'absence de manifestations en 2020.

Compte-tenu de la situation actuelle, il est décidé qu'aucune cotisation ne serait demandée aux membres de l'ALC en 2021.

Le bureau est reconduit à l'unanimité, pour mémoire :

– ***Présidente*** : Evelyne de Mijolla ;
– ***Vice-président*** : Jean-François Manzagol ;
– ***Secrétaire*** : Marie-Françoise Delposen ;
– ***Secrétaire-adjoint*** : Jean-Paul Breton ;
– ***Trésorière*** : Françoise Breton ;
– ***Trésorière-adjointe*** : Chantal Delmas.

# INFOS « EN VRAC »

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|---|---|---|---|
| 9 h - 12 h | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h | sur demande |
| 14 h - 17h | 14 h - 17h | - | 14 h - 17h | 14 h - 17h | - |

### ÉLAGAGE

Suite aux problèmes occasionnés par les branches dépassant sur les chaussées, notamment lors du déneigement, nous avons, par courrier personnalisé, demandé aux propriétaires concernés de bien vouloir élaguer les arbres en question. Nombre de ces élagages ont été réalisés – avec malheureusement aussi quelques coupes « au pied » que nous n'avions nullement sollicitées… Nous remercions ces propriétaires qui ont fait diligence pour faciliter l'accès à la voie publique, ainsi que ceux qui se sont engagés à la faire bientôt, notamment les propriétaires de résidences secondaires. Un inventaire des travaux sera réalisé fin septembre.

### ÉLECTIONS DES 20 & 27 JUIN

Suite au contexte sanitaire actuel, le bureau de vote N° 1 (ancienne commune de Sarroux) est transféré au Foyer rural salle Henri-Bonnet.

Le bureau de vote N° 2 (ancienne commune de Saint-Julien) est transféré salle Marcel-Bredèche en raison de également des travaux du tiers-lieu. Ces décisions ont été entérinées par arrêtés préfectoraux. Il est demandé à chaque électeur de bien vouloir apporter son propre stylo (mais pas pour panacher) le jour du vote.

### FIBRE OPTIQUE

Vous pouvez tester votre éligibilité en utilisant le lien suivant : https://nathd.fr/eligibilite/ et ainsi comparer les offres des opérateurs positionnés sur notre secteur.

### GROUPE SCOLAIRE DES ALOUETTES

Pour la toute première inscription, il faut s'adresser à la mairie, muni du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant. À la rentrée de septembre, la semaine devrait passer à 4 jours, sous réserve, courant juin, de la validation de l'Éducation Nationale.

L'école et le Centre de loisirs ont assuré un service minimum pendant le confinement d'avril.

Il reste des places disponibles à la Maison des Assistantes maternelles ; pour plus de renseignements, contacter Stéphanie (06 31 84 80 96) ou Gwendoline (06 03 44 95 91).

### INCIVILITÉ

Au Mont, la passerelle sur le Lys a été vandalisée. Un dépôt de plainte a été effectué par la Mairie. Au-delà de l'imbécillité et de la lâcheté de tels actes, c'est toute la commune et les randonneurs de l'association « La Dordogne de villages en barrages » qui en supportent les conséquences.

### PLAQUES DE NUMÉROTATION DES MAISONS

Nous rappelons qu'un certain nombre de plaques n'ont toujours pas été retirées. Merci aux retardataires de bien vouloir le faire au plus vite !

### SITE INTERNET

A la suite de l'incendie des serveurs d'OVH, notre hébergeur, le 10 mars dernier, nous n'avons retrouvé qu'une partie du site Internet de la commune. Mais la récupération des sauvegardes n'a pas été parfaite et une importante remise à niveau reste à faire. Nous avons rentré les infos de dernière minute, et le reste suivra au fur et à mesure : rubriques, photos, etc.

### TERRAINS À BÂTIR DU SUC DE ROUGE

Nous rappelons qu'il reste encore trois lots à vendre au Suc de Rouge. Renseignements en mairie.

## CÉRÉMONIE DU 19-MARS

## CÉRÉMONIES DU 8-MAI

# JUDO CLUB DU PLATEAU BORTOIS

Le club continue à proposer des activités, chaque semaine il y a des entraînements les mercredis après-midi dirigés par Sébastien Fonmartin, avec au programme : parcours motricité, jeux, renforcement musculaire, éducatif judo, apprentissage des chutes, sport collectif, course d'orientation, randonnée, footing, etc.

Le club a su rester actif et au contact de ses licenciés malgré l'interdiction de pratiquer en salle ainsi que les confinements. Les enfants sont ravis des séances en extérieur, en attendant de pouvoir pratiquer au dojo.

*Venez essayer le judo et le taïso !*

**DEUX SEANCES D'ESSAI GRATUITES (judo et taïso)**

**Ouvert à tous dès 3 ans et demi jusqu'aux adultes**

**AVEC PRÊT D'UN KIMONO POUR LE JUDO.**

Pour plus de renseignements, contactez :

**Sébastien FONMARTIN** (diplômé d'État) au **06-19-92-27-65**

**Site Internet : www.judo19.fr** ou sur notre **page Facebook.**

Vous pouvez consulter notre site internet : www.judo19.fr ou notre site Facebook. Ou demander des renseignements par tél. 06 19 92 27 65.

***Les inscriptions sont encore possibles, même pour les journées en extérieur !***

*Entraînements en extérieur*

# ÉTAT CIVIL

***Naissances :***

Léana BOYER, née à Ussel, le 13 janvier, fille de Adrien BOYER et Sabrina VAQUERO, domiciliés à Liginiac.

Félicitations aux heureux parents.

***Décès ou transcriptions de décès :***

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de : Françoise BOURDOUX née BOUSSEYROL ; Marinette CHEMINADE née DÉMICHEL ; Patrick CLÉBERT ; Germaine, Marie-Louise JOUVE épouse LABAUZE; Marcel LACHAIZE ; Erwann LOUBEYRE ; Odette MONERIE née CEPPE ; Guy VENTADOUR.

## PATRIMOINE DE SARROUX-SAINT-JULIEN

*... Début de printemps, vers Crouzet...*

**RÉDACTION**
*(hors articles associations)*
François Barbazange, Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve, Jean-Pierre Lacombe, Hervé Massias, Christelle Renard-Cueille, Pascale Vezat

**PHOTOS**
*(hors articles associations)*
Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve, Jean-Pierre Lacombe, Hervé Massias, Jean-François Miallet, Christelle Renard-Cueille, Jean-Louis Veillat, Stéphanie Viallard



Rédaction Mairie de Sarroux-Saint Julien / I. P. N. S. / Ne pas jeter sur la voie publique